Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 059-215900176-20261001-DE26_162-DE

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026
Convocation du : 24 septembre 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :
Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCHE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :
Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 059-215900176-20261001-DE26_162-DE

DE26_162

FINANCES
PERCEPTION DU DROIT DE PLACE DES CHALETS 2026

Autorisation - Approbation

***

À l'occasion des fêtes de fin d'année et afin de contribuer à l'attractivité de la ville d'Armentières, un programme d'animations sera proposé, articulé autour de plusieurs événements, dont le Marché de Noël.

Pour l'édition 2026, qui se déroulera du 9 au 13 décembre 2026, la Ville mettra à disposition des chalets destinés à accueillir des commerçants, artisans et créateurs, sélectionnés dans le cadre d'un appel à candidatures reposant notamment sur des critères de qualité.

Les chalets seront installés place du Général-de-Gaulle, face à l'Hôtel de Ville, ainsi qu'autour de l'espace vert situé à l'arrière du Beffroi.

Le dossier d'appel à candidatures et le règlement du Marché de Noël précisent les conditions de participation et les obligations applicables aux exposants.

Compte tenu de la durée de l'événement et de l'évolution des coûts liés à son organisation , il est proposé de fixer à 150 € par chalet pour la durée du Marché de Noël le montant du droit de place acquitté par chaque exposant retenu.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif local, la Ville souhaite apporter son soutien à l'Espace Associatif Armentiérois. Ce soutien prendra la forme d'une subvention de fonctionnement, versée à l'Espace Associatif Armentiérois, correspondant à 50 % du montant des recettes effectivement perçues au titre de l'occupation des chalets du Marché de Noël 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le tarif de 150 € par chalet pour l'ensemble de la durée du Marché de Noël 2026 ;
- D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Espace Associatif Armentiérois, correspondant à 50 % des recettes effectivement encaissées au titre de l'occupation des chalets du Marché de Noël 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 059-215900176-20261001-DE26_162-DE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS